Département Législatif

- Un Directeur
- Un Secrétaire de Direction

Service Juridique

- Un Chef de Service
- Conseillers
- Collaborateur

Service des Séances, des Comptes rendus et de la Sonorisation

- Un Chef de Service
- Conseillers
- Collaborateurs

Service des Commissions

- Un Chef de Service
- Conseillers
- Collaborateurs
- Agents

Service de la Documentation et des Archives

- Un Chef de Service
- Conseillers
- Collaborateurs

La Direction Législative

Elle regroupe les services qui assistent les sénateurs dans l'exercice de leurs missions de législateurs et de contrôleurs:

- 1. Service juridique
- 2. Service des séances, comptes rendus et de la sonorisation
- 3. Service des commissions
- 4. Service de la documentation et des archives
- 5. Secrétariat central